

Décret

Générale

colonial

Décret n° 4-08-1913 le décret du 9 juillet 1913, portant application de l'arrêté du 31 mai 1913 Crédits supplémentaires au budget local. exercice 1913).

n° 4-08-1913 le

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 juillet 1913

Numéro JO
n° 202 du 31/08/1913

Date du numéro
31 août 1913

VISAS

Le Président de la République Française, Sur le rapport du Ministre des Colonies

Vule décret du 30 décembre 1912 sur Le régime financier des Colonies et notamment l'article 81

Vule décret du 29 janvier 1913 approuvant le budget de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1913

Vul'arrêté du Gouverneur de la Côte Française des Somalis, en date du 31 mai 1913, portant ouverture au chapitre 19 du dit budget d'un crédit supplémentaire de 6.500 fr. ; çaise des Somalis, en date du 31 mai 1913, portant ouverture au chapitre 19 du dit budget d'un crédit supplémentaire de 6.500 fr. ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er, — Est approuvé l'arrêté susvisé du Gouverneur de la Côte Française des Somalis, en date du 31 mai 1913, portant ouverture au

chapitre 19 du budget local pour l'exercice courant d'un crédit supplémentaire de 6.500 francs.

Article 2

— Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

R. POINCARÉ. Par le Président de la République : Le Ministre des Colonies, **J. MOREL.**